

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

DELIBERATION N° : 20160712_5

OBJET : Équipement informatique et multimédia de la médiathèque de Saint-Joseph
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

20 JUIL. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 27
Procuration : 6
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-sept heures vingt huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - YEBO Henri Claude - LEBON Jean Daniel - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
LEBRETON Blanche représentée par MUSSARD Rose Andrée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par LEBON Jean Daniel
GUEZELLO Alin représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

Absents

KERBIDI Gérald - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élue déléguée
Inelda BAUSSILLON



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Raymonde VIENNE, 14ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 12 juillet 2016

DÉLIBÉRATION N° : 20160712_5

OBJET :

**Équipement
informatique et
multimédia de la
médiathèque de Saint-
Joseph
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La médiathèque doit être un outil adapté à la politique de lecture publique de la Ville au rayonnement dépassant largement le territoire.

Les travaux ont commencé en juillet 2014 et la livraison du bâtiment est prévue en décembre 2016. Il convient aujourd'hui de prévoir l'équipement intérieur.

Il s'agit pour une part de favoriser les usages autour des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et du multimédia en faisant appel aux technologies les plus récentes. La médiathèque offrira ainsi, dans son espace multimédia, une vingtaine de postes informatiques à disposition du public, plusieurs bornes d'écoute et de visionnage de documents audio et vidéo, la connexion wi-fi, le prêt de liseuses et tablettes numériques...

Des prestations dématérialisées seront également proposées (portail informatique incluant le catalogue enrichi, bibliothèque numérique...), tandis que l'identification, la protection et la circulation des documents seront facilitées par la mise en place de la technologie RFID : automates de prêts et retour, portiques antivols...

Plan de financement prévisionnel 2016

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
Équipement informatique et multimédia de la Médiathèque de Saint-Joseph au titre de la DGD 2016 – 1ère Fraction	
Montant de l'opération en (HT)	404 330,00 €
Etat (Dac-oi) 60 %	242 598,00 €
Commune de Saint Joseph (40%) ht	161 732,00 €
Commune de Saint Joseph TVA	24 055,00 €
Montant de l'opération en TTC	428 385,00 €

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'« équipement informatique et multimédia de la médiathèque de Saint-Joseph » pour un montant de 404 330,00 € HT soit 428 385,00 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel 2016 présentant une participation communale de 185 787,00 € TTC (161 732,00 € HT+ TVA 24 055,00 €) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet d'« équipement informatique et multimédia de la médiathèque de Saint-Joseph » pour un montant de 404 330,00 € HT soit 428 385,00 € TTC.

Article 2.- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2016 présentant une participation communale de 185 787,00 € TTC (161 732,00 € HT+ TVA 24 055,00 €).

PLAN DE FINANCEMENT	
Équipement informatique et multimédia de la Médiathèque de Saint-Joseph au titre de la DGD 2016 – 1ère Fraction	
Montant de l'opération en (HT)	404 330,00 €
Etat (Dac-oi) 60 %	242 598,00 €
Commune de Saint Joseph (40%) ht	161 732,00 €
Commune de Saint Joseph TVA	24 055,00 €
Montant de l'opération en TTC	428 385,00 €

Article 3.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire .

Envoyé en préfecture le 20/07/2016

Reçu en préfecture le 20/07/2016

Affiché le

ID : 974-219740123-20160712-DCM20160712_5-DE

Article 4.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 20 JUIL. 2016

Pour extrait certifié conforme,
L'élue déléguée
Inelda BAUSSILLON

